

INFORMATION GÉNÉRALE - CHAMPIONNATS DU MONDE SUR PISTE 2009 du 25 au 29 mars 2009 - Pruszkow, POL

L'objectif de ce document est de donner l'information relative à la procédure selon laquelle l'Association cycliste canadienne (ACC) fera la sélection des athlètes qui la représenteront aux Championnats du monde de cyclisme sur piste 2009.

- Pour toutes les disciplines, la sélection aura lieu aux dates mentionnées ci-dessous.
- Cette sélection est ouverte à tout athlète qui détient, au moment de la mise en candidature, un passeport canadien et une licence de course internationale UCI et qui est membre en règle de l'ACC, de son association sportive provinciale, de l'UCI et du Centre canadien pour l'éthique dans le sport.
- Pour pouvoir participer à une épreuve de championnat du monde ou faire partie de l'équipe nationale 2009, l'athlète doit avoir pris part aux Championnats canadiens 2008 dans sa discipline et ceci vaut pour toutes les disciplines. *Exception peut éventuellement être faite en cas de blessure, maladie ou autre circonstance exceptionnelle, sur approbation du Comité de haute performance (CHP). L'athlète devra soumettre une demande par écrite au plus tard un mois avant le début des Championnats canadiens 2008, fournissant les informations ou les preuves requises pour justifier sa non-participation. La requête est sujette à l'approbation écrite du chef des sports et de la haute performance (CSHP) de l'ACC.*
- Afin de pouvoir être sélectionné, l'athlète doit répondre aux critères minimums de performance expliqués dans ce document. Dans certaines circonstances, un athlète qui n'a pas répondu à ces critères peut éventuellement être sélectionné par le CHP et par le CSHP, qui fera une évaluation au cas par cas. L'objectif d'établir des critères minimums de performance et des critères de sélection est d'inscrire aux Championnats du monde uniquement les athlètes qui sont en mesure de se classer dans les 16 premiers.
- Les quotas de l'équipe nationale mentionnés dans ce document sont donnés à titre indicatif. L'ACC se réserve le droit de modifier la taille de l'équipe si des circonstances exceptionnelles le justifient.
- Les présents critères de sélection sont définis en supposant que le Canada atteindra le nombre de places déterminé par les critères de sélection dans chaque discipline. Advenant le fait que les quotas s'appliquant pour le Canada aient changé après publication de ce document, l'ACC se réserve le droit de modifier ces critères de sélection pour qu'ils reflètent davantage ces nouveaux quotas. Les athlètes seront informés de cette situation le plus tôt possible.
- Le « choix du comité » tient compte des résultats internationaux et des objectifs globaux que l'équipe nationale s'est fixés. À partir de son expertise professionnelle, l'entraîneur de l'équipe nationale fait ses recommandations au CHP et au CSHP pour discussion et approbation.
- Les sélections pour chaque discipline seront faites dans l'ordre où elles apparaissent dans ce document.

- Une fois que la sélection finale pour les Championnats du monde est faite, l'athlète sélectionné est dans l'obligation de participer au programme de préparation finale qui lui est destiné, faute de quoi il pourra être remplacé par un autre athlète pour cette épreuve.
- Au cas où le niveau de performance des athlètes ou équipe(s) d'une discipline donnée n'est pas considéré comme suffisant pour participer aux Championnats du monde, l'ACC se réserve le droit de :
 - réduire le nombre d'athlètes sélectionnés pour les Championnats du monde dans une catégorie donnée,
 - ne pas inscrire d'athlètes à des compétitions majeures, ou
 - ne pas couvrir les dépenses de ces athlètes.
- L'ACC prévoit subventionner tous les athlètes sélectionnés aux Championnats du monde dans des disciplines olympiques. Cependant, l'ACC se réserve le droit de demander aux athlètes le remboursement de certaines dépenses, au cas où le budget alloué à un projet spécifique dépasserait les prévisions. Tout changement au soutien financier d'une équipe en particulier sera annoncé aux athlètes le plus rapidement possible.
- Les athlètes qui participent de façon volontaire à des championnats du monde dans des disciplines non olympiques doivent assumer leurs frais et une contribution peut leur être demandée pour couvrir les dépenses du personnel de soutien. Les commanditaires personnels de ces athlètes peuvent bénéficier de la visibilité sur leur tenue, dans les limites imposées par les règles de l'UCI.
- Tout litige sera réglé en vertu de la Politique d'Appel de l'Association cycliste canadienne.



CRITÈRES DE SÉLECTION POUR LES CHAMPIONNATS DU MONDE SUR PISTE 2009 du 25 au 29 mars 2009, Pruszkow, POL

La participation aux Championnats du monde sera limitée aux coureurs, nés en 1991 ou avant, qui ont obtenu suffisamment de points en Coupe du monde et au cours d'autres événements internationaux pour permettre au Canada de se qualifier aux Championnats du monde. Les athlètes qui ont atteint les critères de performance de l'ACC au cours des saisons précédentes seront sélectionnés pour les Coupes du monde, tout comme ceux qui ont réussi les épreuves chronométrées aux camps d'évaluation organisés par l'ACC, ou à tout autre événement reconnu officiellement, avec chronométrage électronique et sous la supervision de commissaires de course.

Un athlète sélectionné en fonction de son classement en Coupe du monde aura priorité sur un athlète qui atteint les standards de temps. En ce qui concerne les épreuves par équipe, c'est l'entraîneur national qui aura le dernier mot sur la composition de l'équipe. Un athlète peut se voir remplacé au cours de la saison de la Coupe du monde, advenant que ses résultats n'atteignent pas les objectifs qui ont été fixés. L'ACC ne peut garantir l'inscription d'une équipe complète d'athlètes admissibles à chacune des Coupes du monde : la composition de l'équipe dépendra de considérations stratégiques par rapport à chaque événement, ainsi que des contraintes budgétaires de l'ACC.

Épreuves individuelles (Sprint / 500 m / Kilo / Keirin / Course aux points / Scratch / Poursuite individuelle)

Dans tous les cas, la sélection se fera en fonction du classement individuel UCI publié après la Coupe du monde UCI N°5, en février 2009. Si le Canada se qualifie pour les Championnats du monde 2009, c'est le Canadien qui a obtenu le meilleur classement individuel UCI après la Coupe du monde UCI N°5 qui sera choisi sur l'équipe. Cependant, ce sont les entraîneurs nationaux de piste qui décideront de la sélection finale de l'équipe, après avoir consulté le Comité haute performance et le chef des sports et de la haute performance. Si le Canada est autorisé à inscrire plus d'un athlète dans une épreuve en particulier, la sélection reviendra au choix du comité.

Épreuves d'équipe (Madison / Sprint olympique / Poursuite par équipe)

Priorité sera accordée à l'équipe de coureurs qui aura permis au Canada de se qualifier dans les épreuves de Coupe du monde. Si plusieurs coureurs permettent au Canada de se qualifier, un camp d'entraînement sera organisé pour évaluer tous les athlètes, et l'entraîneur-chef de l'équipe nationale rendra sa décision finale en fonction des résultats obtenus à ce camp.

Critères minimums de performance : résultats de compétition

Tout athlète qui se classe dans les dix premiers dans une discipline olympique de Coupe du monde sur piste au cours de la saison 2008-2009 (du 31 oct. 2008 au 15 fév. 2009) sera sélectionné pour les Championnats du monde. Dans l'éventualité où plus d'athlètes atteignent ce standard que le nombre de places offertes, priorité sera accordée à l'athlète qui a le meilleur classement en coupe du monde, ou encore, en cas d'égalité, à celui qui a le meilleur classement UCI.

Critères minimums de performance : standards de temps

Afin de pouvoir être admissible sur l'équipe de la Coupe du monde, un athlète doit, lors de compétitions ou de camps d'entraînement sanctionnés par l'ACC ou l'UCI et comprenant un

chronométrage électronique, avoir atteint les standards de temps définis dans le tableau 1 ci-dessous :

TABLEAU 1 (temps de référence pour une piste de 250 m)

Discipline	Distance	Standard
Sprint/Keirin hommes	200 m lancé	10,45 sec
Sprint femmes	200 m lancé	11,6 sec
Sprint par équipe hommes	750 m	45,5 sec
Poursuite individuelle hommes	4 000 m	4 min 275 sec
Poursuite individuelle femmes	3 000 m	3 min 38sec
Poursuite par équipe	4 000 m	4 min 10,00
Course aux points hommes / femmes et Madison hommes	Hommes 500 m - 3 km 31,5 - 3 min 28,00	Femmes 500 m - 2 km 34,5 - 2 min 38,5

Note : L'anglais fait préséance dans le cas de différences entre les versions anglaise et française des critères de sélection.

Au cas où l'UCI instaurerait de nouveaux règlements, politiques, ou changements de procédure affectant ces critères de sélection, l'Association cycliste canadienne se réserve le droit de réviser (et de modifier) les présents critères de sélection ou toute décision relative à la procédure de sélection.